

Conférence de presse de l'Uniopss

Jeudi 21 septembre 2017

Politiques Enfances Familles Jeunesse

Un contexte plutôt favorable, et qui suscite de nombreux espoirs, puisque les pouvoirs publics ont affirmé à plusieurs reprises que les politiques de la famille de l'enfance et de la jeunesse seront une priorité de ce quinquennat.

Dans le programme présidentiel, le candidat Emmanuel Macron insistait sur la nécessité de faire de l'accueil des jeunes enfants un instrument de lutte contre les inégalités, sur la mise en place de programmes d'aide aux parents d'enfants en difficultés, sur le renforcement de la justice des mineurs ou encore sur l'importance de faire de l'intégration l'objectif central de l'accompagnement des enfants migrants.

Dès cet été, le gouvernement nous a fait savoir que la stratégie de lutte contre la pauvreté des prochaines années serait essentiellement axée sur l'éducation des enfants les plus vulnérables, le soutien aux familles monoparentales et l'accompagnement vers l'autonomie des 18-25 ans. C'est aussi le sens des propos qu'a tenus la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, devant le conseil d'administration de la CNAF le 19 septembre dernier, puisqu'elle s'est engagée dans le cadre de la prochaine COG entre la CNAF et l'État à :

- favoriser l'accueil d'enfants handicapés dans les crèches ;
- soutenir la politique d'accompagnement de la parentalité par une politique plus structurée ;

avec une attention particulière à la situation des enfants les plus fragiles et des objectifs quantitatifs de création de places supplémentaires en crèches qui répondent territorialement aux besoins des parents.

Néanmoins, la stratégie enfance famille du gouvernement nous pose question

1/ Tout d'abord, c'est une stratégie qui n'englobe pas l'ensemble des problématiques des familles en situation de pauvreté. Comment lutter contre la pauvreté des familles si l'on s'attaque aux APL ?

2/ Par ailleurs, le gouvernement semble avoir à cœur d'adopter une stratégie d'investissement social. Au début de l'année 2016, la CNAF évoquait déjà, lors d'un colloque organisé par la DGCS sur le thème « Investissement social : quelle stratégie pour la France ? », que la prochaine COG pourrait être l'occasion d'un changement de regard, en substituant la logique actuelle « d'estimation du risque » à « une évaluation du rendement des mesures ». Ce changement de paradigme peut sembler séduisant, mais il comporte un grand risque : celui de ne miser que sur les publics les plus près de s'en sortir. Or, investir socialement, ne doit pas signifier laisser les plus vulnérables de côté parce qu'ils ne seraient pas de « bons investissements ».

Pour l'Uniopss, il est nécessaire d'adopter une stratégie globale, forte et cohérente pour accompagner les familles et éduquer et protéger les enfants, notamment les plus vulnérables.

- **En ce qui concerne la petite enfance**, l'accueil des jeunes enfants doit être une priorité. Pour rappel, en 2013, 92 % des enfants en situation de pauvreté étaient gardés par leurs familles. Si nous n'avons pas de chiffres actualisés, nous savons que nous avons encore un retard important à rattraper. Or, l'accueil des jeunes enfants est un levier majeur d'éducation, de socialisation et de prévention de la pauvreté des enfants, mais aussi un outil efficace d'accompagnement de la parentalité, d'insertion socio-professionnelle, de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi qu'une manne importante d'emplois. Mais l'obstacle majeur de cette politique est qu'elle a été construite par « couches superposées » - à la croisée du social, de l'éducation et de la santé. C'est la raison pour laquelle nous rencontrons de multiples obstacles pour pouvoir la développer réellement et pour rendre les modes d'accueils accessibles à tous et plus particulièrement aux plus vulnérables. Du point de vue de la **gouvernance**, cette politique n'est une compétence obligatoire pour aucune collectivité et sa gouvernance fragile est la source d'importantes disparités territoriales. Sur la question **budgétaire**, un effort important a été fourni dans le cadre de la COG 2013-2017 entre la CNAF et l'État. Pourtant, les objectifs initialement fixés par cette Convention (correction des inégalités sociales et territoriales et création de 275 000 solutions d'accueil), n'ont pas été atteints. C'est aussi l'ensemble de la **filière des métiers et des diplômés** de la petite enfance qu'il est nécessaire de réformer pour plus de cohérence. Enfin, les gestionnaires de l'accueil des jeunes enfants se heurtent aujourd'hui à un imbroglio de **normes**, rendant nécessaire une clarification de l'encadrement des dispositifs. Il est donc aujourd'hui indispensable, pour promouvoir réellement la politique nationale d'accueil des jeunes enfants, d'ouvrir une concertation nationale qui pourra conduire à une véritable loi d'encadrement de la politique d'accueil des jeunes enfants.
- **Concernant l'accompagnement des familles**, nous sommes bien sûr favorables à une aide accrue des familles monoparentales, dont une sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté contre 1 sur 10 pour les couples avec enfants. Néanmoins, pour l'Uniopss, ce sont l'ensemble des familles les plus en difficultés, parmi lesquelles un grand nombre de familles monoparentales, qu'il convient de soutenir.
- **Nous avons un autre point d'inquiétude important, qui est lié au sort que notre pays réserve aux Mineurs Non-Accompagnés (MNA)**. La Garde des Sceaux et la ministre des Solidarités et de la Santé ont annoncé le 15 septembre dernier un plan d'action pour ces jeunes. Ce plan comprend des avancées très concrètes pour les départements. Les ministres ont en effet annoncé un abondement budgétaire de 6,5 millions d'euros en 2017 pour le remboursement par l'État aux départements de la période d'évaluation. Elles ont aussi annoncé que les départements recevront 30 % du coût correspondant à la prise en charge, par l'aide sociale à l'enfance, des mineurs non accompagnés supplémentaires au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018.

- Néanmoins, nous sommes très inquiets des velléités de certains acteurs de sortir ces jeunes, extrêmement vulnérables, du droit commun et des prérogatives de l'aide sociale à l'enfance. L'Uniopss réaffirme que, conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ces jeunes doivent être protégés, au même titre que tous les autres enfants. Par ailleurs, l'Uniopss soutient la nécessité de mobiliser plus de moyens dans l'évaluation, dans la reconstitution de l'état civil des personnes et surtout dans l'accompagnement des mineurs isolés étrangers, mais notre Union veillera à ce que certaines lignes rouges ne soient pas dépassées :
- Notamment, nous rappellerons fermement que la « mise à l'abri » est un dispositif de protection de l'enfance, puisqu'il s'agit d'un « accueil provisoire d'urgence » prévu par l'article L223-2 du Code de l'action sociale et des familles.
 - Par ailleurs, nous serons très attentifs aux problématiques éthiques que pourrait engendrer la création d'un fichier national de recensement des personnes évaluées.

Nous sommes donc à la croisée des chemins en ce qui concerne les politiques de l'enfance, de la famille et de la jeunesse. Soit notre gouvernement fait le pari de mesures fortes et globales pour accompagner tous les enfants et toutes les familles. Soit, il choisit la logique du rendement et nous courrons collectivement le risque de laisser de côté les plus vulnérables et de creuser plus encore les inégalités.